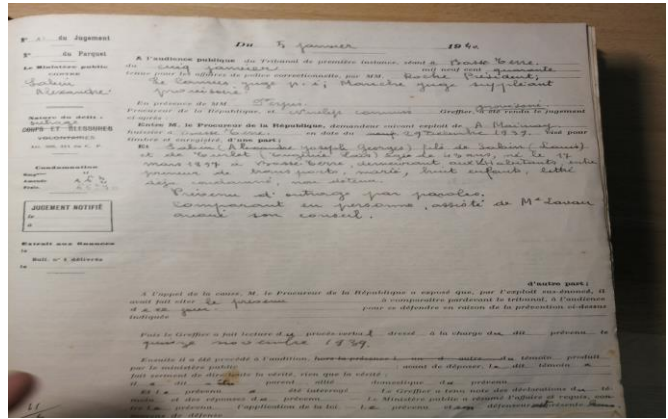


# Crimes et délits jugés en Guadeloupe en janvier 1940

Apprentis Chercheurs : BOUCHAUT Noah et LAURENT Tom, 3<sup>ème</sup> Mimosas, Collège Joseph PITAT, Basse-Terre

Encadrante scientifique principale : PAMISTE Clara, Laboratoire AIHP-GEODE (Groupe REZO), Département Pluridisciplinaire Lettres Langues et Sciences Humaines, Université des Antilles, Saint-Claude

Enseignant encadrant : COLOT Mickaël, Histoire et Géographie, Collège PITAT, Basse-Terre



En juillet 1940, l'amiral Georges Robert, haut-commissaire de la République aux Antilles, place la colonie de la Guadeloupe sous l'autorité du maréchal Pétain, homme politique qui assure le gouvernement de la France à cette période. En effet, le 17 juin 1940 la France s'avoue vaincue face à l'Allemagne et signe l'armistice. Le pays est alors coupé en deux, une partie étant occupée et l'autre placée sous l'autorité d'un gouvernement qui décide de s'installer à Vichy pour des raisons logistiques et stratégiques. Le régime politique mis en place est ainsi appelé « régime de Vichy ». Comme en métropole, un régime autoritaire, anti républicain et anti démocratique, se met rapidement en place en Guadeloupe. Les jugements concernant les crimes et délits commis en Guadeloupe, et qui font l'objet de notre étude, ont été rendus quelques mois avant l'installation du régime aux Antilles.

Dans le cadre du dispositif « Apprentis Chercheurs » et parmi différents thèmes proposés, nous avons souhaité découvrir la traduction pénale de ce régime de Vichy à la Guadeloupe, montrer le système juridique en vigueur en 1940, voir les types d'infractions et les peines appliquées en Guadeloupe en 1940. Il aurait en effet été intéressant de comprendre la répression pénale au début de ce régime autoritaire, et d'établir un avant et pendant Vichy. Malheureusement, les restrictions liées au confinement n'ont pas permis de traiter la documentation relative à toute l'année 1940, mais seulement le mois de janvier 1940.

Notre travail s'est traduit en premier lieu par une plongée dans les archives départementales situées à Gourbeyre – Bisdary. Ce grand bâtiment de 4 étages renferme des milliers de documents qu'il est difficile de dénicher sans l'aide d'un archiviste. Après avoir indiqué ce que nous recherchions, nous avons été dirigés vers la « section U » relative aux crimes et délits.

Nous avons ainsi pu feuilleter les cotes 4U1/18, SC 5090, SC 195 9. Nous avons eu également l'autorisation de photographier certains documents, en l'occurrence les minutes pénales des procès allant du 05 janvier 1940 au 1er mai 1940 du tribunal de première instance de Basse-Terre. Grâce à ces documents, nous avons pu établir une petite base de données sur les infractions relevées et punies, en relevant l'auteur du délit, ses âge et lieu de naissance, sa profession, son lieu de résidence, la nature de l'infraction et la peine prononcée.

Tout d'abord, nous avons déterminé que le tribunal de première instance de Basse-Terre avait compétence pour juger les délits commis par des habitants de Capesterre-Belle-Eau à Pointe-Noire. Par ailleurs, cette étude nous indique que toutes les tranches d'âge sont susceptibles de commettre des délits. En outre, comme la Guadeloupe était majoritairement rurale, les auteurs des délits représentent une grosse majorité de cultivateurs et d'hommes travaillant la terre. Les délits, bien que commis il y a 80 ans, ne sont guère différents de ceux d'aujourd'hui en temps de paix sous un régime démocratique (vol, outrage, coups et blessures) : il suffit pour cela de prendre connaissance des atteintes aux biens et aux personnes reprises dans les médias du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les peines sont pécuniaires (en anciens francs) mais également privatives de liberté (emprisonnement). Puisque la mention « déjà condamné » figure pour certains auteurs de délits, cela indique un suivi judiciaire afin de constater les récidives, et susceptible d'alourdir la peine. Il est également à noter que sur les minutes, il est porté la mention « acquitté ». Aujourd'hui, l'acquiescement ne concerne que les crimes qui sont jugés en cour d'assises et non les délits qui sont jugés devant ce tribunal de première instance. C'est donc une évolution notable de vocabulaire ou des pratiques. Enfin, un facteur géographique entre en jeu : en raison de la proximité de la Guadeloupe avec les îles anglaises, nous avons une proportion de natifs étrangers ayant commis ces délits (défaut de carte).

Après avoir dû nous familiariser avec les termes juridiques et l'écriture du fonctionnaire ayant rédigé l'acte, ces données ont été relativement faciles à recueillir. Néanmoins, nous avons pu constater que le lieu de l'infraction était rarement indiqué.

En conclusion, notre étude préliminaire a porté sur la période juste avant le début du régime de Vichy en Guadeloupe et nous n'avons pu malheureusement traiter les minutes postérieures à la période concernée.

L'expérience d'« Apprentis Chercheurs » a été vécue, au début, comme une aventure, une plongée dans le passé, une machine à explorer le temps façon H.G. Wells. Postuler pour une telle recherche a été aussi une formidable occasion de rencontrer de nouvelles personnes dans des lieux de recherches comme le Département Pluridisciplinaire Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université des Antilles ou les Archives Départementales. Même si peu de temps, au final, a été accordé à cette activité, elle nous a montré que les écrits sont les véritables gardiens du temps et de la réalité temporelle à un moment donné. Le confinement a brutalement achevé cette aventure comme le couperet de la guillotine la vie d'un criminel.

## Capture d'écran de notre base de données (non achevée)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L		
1	Id.	Nom, Prénom	Age	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Lieu de résidence	Profession	Délit commis	Date du procès	Lieu du procès	Condamnation	Observation
2	1	DELAUS, Géraldine	30	F	1909:00:00	Dominique	Trois-Rivières	Cultivatrice	Défaut de carte	1940-01-05	Basse-Terre	Acquittée	Amende:10,97 francs
3	2	GOUAMEL, Henri	22	M	1918:00:00	Martinique	Gourbeyre	Journalier	Abus de confiance	1940-01-05	Basse-Terre	Acquittée	Amende:15,50 francs
4	3	RYAN MARIE LOUISE, Frederika	64	F	1878-02-05	Antigua	Capesterre	Couturière	Défaut de carte	1940-01-05	Basse-Terre	Acquittée	Amende:31,30 francs
5	4	FRANCIUS, Léo	21	M	1919-04-21	Pointe-Noire	Pointe-Noire	Cultivateur	Vol de mangue	1940-01-05	Basse-Terre	Acquitté	Amende:10 francs
6	5	ROUSSEL, Marguerite	31	F	1909-08-10	San Pedro	Basse-Terre	Cultivatrice	Défaut de carte	1940-01-05	Basse-Terre	Acquittée	Amende:15,80 francs
7	6	BELAIR, Cléomir	44	M	1894-09-11	Vieux-Habitants	Vieux-Habitants	Cultivateur	Assaut volontaire	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, non emprisonné	Amende: 5 francs, possible e
8	7	JUDITH, Justine Joséphine	28	F	1919-08-08	Baillif	Basse-Terre	Cultivatrice	Assaut volontaire	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, non emprisonnée	Amende: 16 francs
9	8	FORTUNO, Raymonde	19	F	1921:00:00	Saint-Claude	Basse-Terre	Ménagère	Vol	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, emprisonnée	Pas d'amende/8 jours de pris
10	9	DRACON, Florelle	27	F	1918:00:00	Pointe-à-Pitre	Gourbeyre	Gérante de bazar	Prévenue d'ouverture	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, non emprisonnée	Amende: 100 francs/déjà conc
11	10	SABIN, Alexandre	43	M	1897-03-18	Basse-Terre	Vieux-Habitants	Entrepreneur de transports	Outrage par parole	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, non emprisonné	Amende: 16 francs/déjà conc
12	11	LABRY, Gérylliste	34	F	1906:00:00	Saint-Claude	Saint-Claude	Cultivatrice	Bris de clôture	1940-01-05	Basse-Terre	Condamné, non emprisonnée	Amende: 16 francs/déjà conc
13	12	RUFFE, Toussine	40	F	1900-11-01	Trois-Rivières	Trois-Rivières	Cultivatrice	Vol simple	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonnée	Pas d'amende/2 mois de pris
14	13	NOLARD, Julienne	Non renseigné	F	Non renseigné	non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Détournement	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonnée	Pas d'amende/2 mois de pris
15	14	EDGARE, Meadow	26	M	1914-01-19	New-York	Basse-Terre	Cultivateur	Vol	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonné	Pas d'amende/2 mois de pris
16	15	SAUSEULOUX, Rémy	18	M	1922-09-06	Basse-Terre	Non renseigné	Sans profession	Vol	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonné	Pas d'amende/3 mois de pris
17	16	SENECAN, André	61	M	1879-07-01	Beuzeville	Basse-Terre	Serrurier	Vol	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonné	Pas d'amende/déjà condam
18	17	ST MAXIMIN, Alexandre	22	M	1918-05-22	Trois-Rivières	Trois-Rivières	Cultivateur	Coups et blessures volontair	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonné	Pas d'amende/5 ans de prisoi
19	18	JEAN-JACQUES, Armand	48	M	1892-02-03	Pointe-Noire	Pointe-Noire	Cultivateur	Coups et blessures volontair	1940-01-12	Basse-Terre	Condamné, emprisonné	Pas d'amende/1 mois de pris